

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Procès-verbal de la quatrième (4^e) assemblée extraordinaire du conseil d'administration de la quarante-sixième (46^e) année du Cégep de Saint-Jérôme, tenue le 28 avril 2016 à 16 h 30, au bureau A-109 et par conférence téléphonique.

- Présents :
- M^{me} Line Boucher
 - M. Paul Calce (par téléphone)
 - M. Samuel Castilloux
 - M. Jessy Desormeaux
 - M. Marc-André Durand
 - M^{me} Nadine Le Gal
 - M^{me} Carole Rivest Turgeon (par téléphone)
 - M. Pierre-Luc Tremblay (par téléphone)
 - M^{me} Sophie Filiatrault (par téléphone)
 - M^{me} Stéphanie Gareau (par téléphone)
- Excusés :
- M^{me} Josée Mérineau
 - M^{me} Anne-Marie Girard
 - M. Robert Drolet
 - M. Nicolas Fournier
- Invités :
- M^{me} Diane Bournival, Service des affaires corporatives
 - M. Stéphane Marcoux, Direction des ressources matérielles

M. Pierre-Luc Tremblay, président, souhaite la bienvenue à tous les membres et aux invités, ainsi qu'à Mme Line Boucher, issue du groupe des employés de soutien. Il remercie les membres et invités pour leur présence. Il constate ensuite le quorum et procède à l'ouverture de cette assemblée extraordinaire. M^{me} Diane Bournival agit à titre de secrétaire.

Le président procède ensuite à la lecture de l'ordre du jour :

Ordre du jour

04.01EOAdoption de l'ordre du jour

04.02EORésolution – Approbation de principe dans le cadre du Fonds d'investissement stratégique (FIS) pour les établissements postsecondaires

04.03EOLevée de la séance

04.01 EO Adoption de l'ordre du jour

L'usage du masculin dans ce document a pour unique but d'alléger le texte.

M. Marc-André Durand, appuyé par M. Pierre-Luc Tremblay, propose :

« d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été présenté, ».

La proposition est adoptée à l'unanimité.

04.02 EO Résolution – Approbation de principe dans le cadre du Fonds d'investissement stratégique (FIS) pour les établissements postsecondaires

M. Stéphane Marcoux, directeur des ressources matérielles, expose les grandes lignes du programme du Fonds d'investissement stratégique (FIS) ainsi que des cours délais qui ont été accordés pour la présentation des projets.

Considérant que :

Le Gouvernement fédéral a créé le Fonds d'investissement stratégique (FIS) pour les établissements postsecondaires. Ce programme est d'une durée limitée et versera jusqu'à deux milliards de dollars pour accélérer la construction stratégique et les travaux de réparation et d'entretien dans les collèges et universités du Canada. Le FIS vise à stimuler directement l'activité économique et à améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation dans les établissements postsecondaires. La contribution financière provenant du FIS peut atteindre 50 % du coût des travaux admissibles.

Les catégories admissibles au FIS sont les suivantes :

- Projets visant à accroître la taille ou la qualité des installations de recherche et d'innovation, incluant les locaux utilisés par l'industrie servant à la commercialisation;
- Projets visant à accroître la taille ou la qualité des installations de formation spécialisée dans les collèges mettant l'accent sur les besoins de l'industrie;
- Projets visant à améliorer la viabilité environnementale des infrastructures liées à la recherche et à l'innovation dans les établissements postsecondaires, ou celles liées à la formation dans les collèges.

À cet effet, le Collège a déposé cinq projets répondant aux critères d'admissibilité. Ces projets sont :

- **Réaménagement du Bloc J** (2 060 927 \$)
- **Réaménagement de l'Institut du véhicule innovant (IVI)** (74 661 \$)

— **Projets d'efficacité énergétique** (remplacement du système d'éclairage de l'Aile D, zonage périphérique du chauffage de l'Aile A et de l'Aile B, zonage périphérique au Centre collégial de Mont-Laurier, ajout de serpentins au glycol pour la ventilation et zonage périphérique du 210 de la Gare) (1 680 811 \$)

— **Remplacement des fenêtres de l'Aile D** (298 236 \$)

— **Aménagement de nouveaux laboratoires pour les simulateurs haute-fidélité** (250 687 \$)

Outre le FIS, advenant l'acceptation des projets, la contribution du CDCQ sera requise pour le projet de réaménagement du Bloc J, tout comme l'IVI qui sera mis à contribution, pour son projet de réaménagement. Quant aux autres projets, le cas échéant, le Fonds 2 serait utilisé pour combler le financement du FIS.

M. Marc-André Durand, appuyé par M^{me} Line Boucher, propose :

d'autoriser le dépôt de la demande dans le cadre du programme Fonds des investissements stratégiques (FIS) visant à permettre d'améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation du Cégep de Saint-Jérôme et de donner son accord de principe pour la réalisation des cinq projets suivants :

— **Réaménagement de l'Aile J** (CDCQ = 2 060 927 \$)

— **Réaménagement de l'Institut du véhicule innovant** (IVI = 74 661 \$)

— **Projets d'efficacité énergétique** (remplacement du système d'éclairage de l'Aile D, zonage périphérique du chauffage de l'Aile A et de l'Aile B, zonage périphérique au Centre collégial de Mont-Laurier, ajout de serpentins au glycol pour la ventilation et zonage périphérique du 210 de la Gare) (1 680 811 \$)

— **Remplacement des fenêtres de l'Aile D** (298 236 \$)

— **Aménagement de nouveaux laboratoires pour les simulateurs haute-fidélité** (250 687 \$); et

de désigner la directrice générale et le directeur des ressources matérielles, ou à défaut de l'un deux, la directrice des études ou la directrice des finances, comme personnes autorisées à agir pour et au nom du Cégep de Saint-Jérôme la demande comprenant le dépôt de projets ainsi que tous les documents qui seront requis dans le cadre de cette demande ».

C.A. 39 [2015-2016]

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

04.03 EO Levée de la séance

M^{me} Line Boucher, appuyée par M. Pierre-Luc Tremblay, propose :

« la levée de la séance ».

La proposition est adoptée à l'unanimité et la séance se termine à 17 h 5.

Pierre-Luc Tremblay
Président

Diane Bournival
Coordonnatrice Service des affaires corporatives